

Le logement pour tous doit devenir la priorité de la politique de l'Etat et des collectivités locales dans notre agglomération.

Prendre en compte la réalité sociale tendue voire très précaire des couches populaires de notre agglomération, de St Etienne et d'autres communes, nécessite une politique qui permette à tous d'accéder au logement ou à l'hébergement et de s'y maintenir. Oui, le logement pour tous doit devenir la priorité de la politique de l'Etat et des collectivités locales. Le logement est un droit fondamental qui est de plus en plus reconnu par la loi. Encore dernièrement le 10 février 2012 le conseil d'état a pris un arrêt qui place le droit à l'hébergement au rang d'une liberté fondamentale.

Le logement fonctionne comme une chaîne. Les insuffisances et dysfonctionnements sur un maillon interfèrent sur les autres. Ainsi les insuffisances criantes et choquantes en matière d'hébergement et de logement d'urgence sont aussi la conséquence d'insuffisances et d'inadaptations d'autres maillons. Le PDAHI chiffre à 200 personnes les ex demandeurs d'asile ayant obtenu un titre de séjour qui n'ont pas eu accès à un logement et doivent continuer d'être hébergés pour répondre au principe de continuité de l'hébergement. 200 places qui pourraient donc être ouvertes à d'autres si ces personnes étaient logées dans les appartements HLM disponibles.

On entend souvent dire que l'hébergement et le logement d'urgence sont de la compétence administrative de l'Etat et pas des collectivités locales. C'est bien souvent une façon facile de refuser de discuter et d'agir. En fait, dans la réalité, les décisions sont prises en partenariat. Et surtout outre que la question du logement en général est bien de la responsabilité administrative des collectivités locales, assurer le droit au logement est de la responsabilité politique de tous. Nous attendons des maires et des élus locaux qu'ils agissent eux mêmes et qu'ils interviennent en direction de l'Etat y compris en payant d'exemple.

Nous sommes en période de campagne électorale. Quatre candidats ont signé à Paris le contrat social pour le logement de la Fondation Abbé Pierre et de ses partenaires pour une nouvelle politique du logement. Il serait normal que les élus membres des partis concernés agissent dès maintenant, là où ils sont en situation de responsabilité de gestion, pour commencer à faire entrer dans les réalités les propositions contenus dans ce contrat social.

Dans notre département et agglomération les besoins non satisfaits sont importants avec des situations humainement intolérables.

De plus en plus de personnes sont en difficulté pour accéder à un logement ou pour s'y maintenir. En 2011 une augmentation importante de demandes d'aides au FLU a été enregistrée (Fonds de Logement Unique pour payer les charges locatives, l'électricité, l'eau, ...). Et en bout de chaîne 400 personnes, des familles entières, étaient à la rue avant la période hivernale. Pour une vision exacte de la réalité ajoutons qu'au moins 150 personnes sont logées ou mises à l'abri par des associations (à l'église de Montreynaud, par le collectif de Firminy, dans des immeubles vides réquisitionnés rue Neyron, à la Perrotière), que 150 personnes vivent dans des cabanes en carton et en bois et plus de 200 dans des squats pourris souvent sans eau ni électricité.

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD 2008-2013) comptabilise 15 000 demandes annuelles de logements HLM sur le département auprès des 19 organismes HLM présents et de la Mairie de Saint-Étienne, dont plus de 2000 s'adressent au fichier de demande prioritaire par défaut de réponse. 60% de ces demandeurs (9000) sont sans logement ou mal logés.

Il y a un manque de capacité en matière d'hébergement et de logement d'urgence sur l'agglomération

et le département pour répondre aux besoins et pour que la préfecture sorte de l'illégalité. Dans notre département le taux d'équipement en places d'hébergement est parmi les plus faibles de la région Rhône Alpes: 0,65 places pour 1000 habitants dans la Loire contre 1,01 places pour 1000 habitants en Rhône Alpes. (source : Plan Départemental d'Accueil d'Hébergement et d'Insertion des personnes sans domicile ou mal logées 2010-2013). Pour rattraper le taux régional, il faudrait donc créer environ 250 places.

Ce manque de places est également pointé par le baromètre de la FNARS.

En janvier 2012 *"Les demandes n'ayant pas donné lieu à un hébergement varient fortement selon les départements, elle est supérieur à 60 % : Hérault, Loire, Marne, Rhône, Guadeloupe, Val-d'Oise et Vosges. (...) Dans la Loire plus de 50 % des demandes n'ont pas données lieu à un hébergement par absence de places disponibles"* La FNARS ne donne pas de précision sur le chiffre exact, mais la Loire est parmi les départements qui ont le % le plus élevé.

En décembre 2011 la proportion de non attribution d'hébergement suite à l'appel au 115 est de 91 % dans la Loire, un record en France. *"L'absence de places disponibles demeure le principal motif de réponses négatives dans la Loire elle concerne de 70 à 80 % des non attributions"*. La aussi un record.

En novembre 2011 en France, 62% des demandes d'hébergement n'ont pas donné lieu à hébergement. Parmi ces refus, les 2 tiers environ (64%) ont été dus à un manque de places disponibles. Et dans 3 départements – dont la Loire – plus de 75% des refus l'ont été pour manque de place.

Ce que nous demandons:

1- En tout premier lieu de n'expulser personne à l'issue de la période hivernale. Pour avancer il faut commencer par ne pas aggraver les problèmes.

Nous demandons un moratoire sur toutes les procédures d'expulsions en cours pour trouver des solutions de relogement ou d'hébergement, et aucune personne mise à l'abri dans le cadre du plan hivernal ne doit être remise à la rue le 31 mars.

Ce serait cohérent avec la loi puisque les personnes expulsées de leur logement avec le concours de la force publique accordée par la préfecture sont prioritaires suivant la loi DALO et doivent être relogées par cette même préfecture. De même le 10 février dernier le Conseil d'Etat a pris un arrêt qui place le droit à l'hébergement au rang d'une liberté fondamentale, ce qui permet à toute personne de saisir le Tribunal Administratif pour obliger l'Etat à l'héberger.

2- Mobiliser les logements et immeubles vides.

Les collectivités locales, l'Etat, de nombreux services publics ou semi publics disposent de bâtiments et de logements vides. Nous demandons qu'ils soient recensés et que leur liste soit rendue publique.

Les maires doivent répondre positivement à la demande écrite de Mme la Préfète de mettre à disposition des logements et bâtiments vacants sur leurs communes.

Au lieu de payer des places d'hôtels pour les familles, les héberger en logements serait plus adapté, en particulier pour la scolarisation des enfants, et coûterait bien moins cher.

Avec les associations ad hoc établir des baux précaires dans les logements des immeubles voués à la démolition : il peut s'écouler plusieurs années entre le moment où les logements ont été vidés et leur démolition.

Prévoir un accompagnement social des personnes et des familles concernées.

Généraliser la taxe sur les logements vacants et réquisitionner dans un second temps ces logements non remis à la location sans justification.

Les maires doivent utiliser leur pouvoir de réquisition.

3- Légaliser les réquisitions effectuées par les associations notamment l'immeuble de la Perrotière à St Etienne.

C'est pour démontrer les possibilités qui existent que nous avons réquisitionné le 26 novembre cet immeuble vide de 5 logements et deux pièces à vivre. Actuellement 33 personnes dont 18 enfants y sont hébergées.

Le maire de St Etienne a engagé une procédure d'expulsion.

Plutôt que de remettre ces personnes à la rue à plus ou moins longue échéance, nous demandons la légalisation de cette réquisition.

4- Arrêter la politique de démolitions massives de logements HLM.

L'avis du 18 janvier 2011 du conseil de développement de St Etienne Métropole sur le PLH (Plan Local de l'Habitat) annonce 1 000 démolitions prévues en 2011-2012. 1000 démolitions alors que des centaines de personnes sont sans logement! 1000 démolitions et combien les années antérieures. Le PLH lui ne prévoit pour 2012-2017 que 600 nouveaux logements sociaux publics par an dont 120 logement très sociaux (les PLAII).

Ces logements démolis sont à des loyers abordables pour les familles aux revenus modestes et très précaires.

Dans un contexte où les aides à la pierre et les aides de l'ANAH pour la réhabilitation de logements privés baissent, les logements et bâtiments vacants sont une opportunité pour répondre à la demande de familles en situation financière précaire ou très précaire, voire pour des familles et personnes sans revenus.

5- La transparence dans le fonctionnement des organismes HLM publics et la modification de leurs critères d'accès aux logements.

La publication régulière des logements vides.

Rendre publiques leurs stratégies territoriales dans les villes et les quartiers.

Changer les critères de l'accès aux logements sociaux trop négatifs. En raison de ces critères restrictifs des personnes sont dans le dispositif du logement et de l'hébergement d'urgence alors qu'elles ne devraient plus y être.

6- Revoir le Plan Local de l'Habitat de l'agglomération 2011-2016 pour y intégrer les orientations et ambitions de l'agglomération en matière de logement et d'hébergement d'urgence.

Le 12/03/2012